



INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

25 ANS
DE VIE
UNIVERSITAIRE

BULLETIN D'INFORMATION

Numéro 17(3), novembre 2022

Ces bulletins d'information ont pour but d'apporter un éclairage sur certaines situations ou problématiques qui touchent la jeunesse en difficulté.

L'institut universitaire *Jeunes en difficulté* regroupe un ensemble de chercheurs et de professionnels qui contribuent au développement de connaissances et de pratiques sur la jeunesse en difficulté du Québec. Ses travaux portent sur les questions de maltraitance, de troubles de comportement, de délinquance, d'intégration sociale, ainsi que sur les pratiques professionnelles des acteurs qui œuvrent auprès des jeunes et des familles en difficulté.

Rédaction: René-André Brisebois¹



La délinquance juvénile : Prévenir et réadapter

Québec 



La doctrine du « rien ne fonctionne », bien que vieille d'un demi-siècle, alimente toujours le cynisme dévastateur qui teinte les débats sur le traitement des personnes délinquantes et les organismes qui les prennent en charge. Nombreuses sont les personnes qui dénigrent injustement les efforts de réadaptation et de réinsertion sociale des jeunes contrevenant.e.s au profit unique de la promotion des efforts de sensibilisation et de prévention, comme si prévenir et intervenir devaient nécessairement s'opposer. D'autant plus qu'il est strictement faux de prétendre que « rien de fonctionne ». Une pluralité d'études supporte empiriquement l'efficacité de bon nombre de programmes de réadaptation (Weisburd et al., 2016). La question n'est donc pas de savoir « ce qui fonctionne », mais plutôt « pourquoi on ne se paye pas le luxe de financer et de mettre en place ce que l'on sait qui fonctionne »?

Nothing Works.

Robert Magnus Martinson (1974),
sociologue

It's time to transforming the discourse on rehabilitation from « the nothing works » doctrine to inquiries about « what works » and « best practices ».

Francis T. Cullen (2005),
criminologue

¹René-André Brisebois, coordonnateur professionnel, Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD), Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, avec la collaboration de Chantal Fredette, Ph. D., criminologie, professionnelle contractuelle pour l'IUJD.

PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE

Prévenir la délinquance, c'est, d'une part, diminuer les facteurs de risque qui accroissent les probabilités d'adopter des conduites délinquantes et, d'autre part, augmenter les facteurs de protection, soit les ressources personnelles et sociales qui favorisent l'adoption de conduites responsables, épanouissantes et respectueuses de soi et des autres. Prévenir la délinquance, c'est aussi agir, d'une part, sur les conduites des personnes et, d'autre part, sur les contextes où les activités délinquantes risquent de se produire.

LA PRÉVENTION DÉVELOPPEMENTALE

La prévention développementale prend essentiellement pour fin l'amélioration durable des compétences sociales des enfants et de leurs parents afin d'éviter l'occurrence des agirs délinquants ou pour ralentir leur activation et leur aggravation. Elle vise soit la population générale (prévention universelle), soit un groupe de personnes vulnérables (prévention ciblée), soit les familles dont les enfants présentent déjà des troubles du comportement qui les exposent à s'engager dans une trajectoire délinquante (prévention indiquée) (Farrington *et al.*, 2016).

Les meilleures pratiques sont intensives et de type cognitif-comportemental. Plusieurs méta-analyses suggèrent aussi que les approches ciblées qui répondent aux besoins spécifiques d'une famille et d'un.e enfant sont plus bénéfiques que les pratiques universelles en termes de réduction des probabilités d'agir la délinquance (Farrington *et al.*, 2016).

L'approche cognitive-comportementale

s'intéresse à la fois aux cognitions et aux comportements des personnes.

Grosso modo, elle part du principe que l'évaluation que l'on fait d'une situation suscite des pensées et des émotions qui déterminent les conduites que l'on choisit d'adopter pour s'y adapter.

Les programmes dédiés aux enfants qui obtiennent les meilleurs résultats se centrent sur l'entraînement aux habiletés de communication, à la résolution de problèmes et à la gestion de la colère, ainsi que sur le développement de l'empathie. Les activités de type « défis en pleine nature » (Wilderness Challenge Programs) qui inclut une composante thérapeutique ont aussi des effets favorables sur l'estime de soi, les relations interpersonnelles, l'adaptation scolaire et la réduction des troubles de la conduite (Farrington *et al.*, 2016).

Les programmes dédiés aux parents qui obtiennent, quant à eux, les meilleurs résultats se centrent sur l'entraînement aux

compétences parentales et sur le développement des stratégies de coping² pour gérer les stress familiaux. Les thérapies familiales multidimensionnelles, qui allient différentes techniques dont celles cognitives-comportementales, s'avèrent aussi efficaces à réduire les risques chez les adolescent.e.s de s'engager dans une trajectoire délinquante et d'être en contact avec le système de justice pénale (Farrington *et al.*, 2016).



²La notion de coping, aussi connue sous le nom de stratégies d'adaptation, est issue des études sur le stress et désigne les processus cognitifs qu'une personne enclenche lors d'un événement perturbateur pour maîtriser, tolérer ou diminuer ses incidences (Lazarus et Folkman, 1984).

LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE

La prévention situationnelle et communautaire vise respectivement à modifier les circonstances dans lesquelles les activités délinquantes se manifestent et à améliorer les conditions de vie des citoyen.ne.s d'une communauté.

La prévention situationnelle a comme principal objectif d'apporter toutes les modifications nécessaires au milieu de vie des citoyen.ne.s afin de rendre l'agir délinquant risqué ou inintéressant à adopter pour quiconque serait tenté de le faire (Cusson, 2016). Cela implique :

1. d'augmenter les risques de commettre un crime (p. ex. : surveillance citoyenne ou par caméra, gardiens de sécurité, éclairage nocturne, contrôle des armes) ;
2. d'augmenter les efforts perçus à commettre un crime (p. ex. : système antivol, clés électroniques, codes d'accès) ;
3. de réduire les avantages à commettre un crime (p. ex. : non-médiatisation des délits ou des contrevenant.e.s, contrôle des réseaux sociaux, désactivation à distance des appareils électroniques) ;
4. de réduire les incitations à commettre un crime (p. ex. : prévention des conflits, réparation des bris endommagés, contrôle de la vente et l'achat de substances) ;
5. de diminuer les justifications de commettre un crime (p. ex. : établissement de règles claires et cohérentes, chauffeurs désignés, offre d'aide et conseils, thérapies).

Les actions en prévention situationnelle sont efficaces si elles sont indiquées, c'est-à-dire qu'elles ciblent les types de délits à prévenir (p. ex. : les caméras de surveillance sont efficaces contre les vols de véhicules, mais ont peu d'effets sur les incidents violents) et les milieux les plus vulnérables à ce qu'ils se produisent (c.-à-d., les quartiers chauds). Elles engagent aussi une combinaison de surveillance citoyenne³, de politique de tolérance zéro à l'égard des méfaits, de stratégies de résolutions des problèmes et une police de proximité en lien réel avec la communauté (Abt, 2017 ; Bowers et Johnson, 2016).

La prévention communautaire combine, quant à elle, une série d'initiatives qui visent d'abord à améliorer les conditions sociales dans lesquelles les citoyen.ne.s évoluent et la qualité de leurs relations. Le plus souvent, elle bénéficie des stratégies de prévention développementale et situationnelle mises en place afin d'optimiser la capacité des citoyen.ne.s à se mobiliser et à réguler, de manière informelle, la délinquance. Elle met en évidence la force de la communauté à résoudre les problèmes auxquels elle est confrontée. Elle vise à faire de celle-ci une source d'entraide et un bouclier de dissuasion à la délinquance. Les programmes de surveillance de quartier qui engagent la collaboration des citoyen.ne.s et des services policiers, ainsi que les programmes de mentorat ou d'intervention par les pairs⁴ en sont de bons exemples (Gill, 2016). La prévention communautaire réfère ensuite aux initiatives qui visent à soutenir les efforts de réadaptation et de réinsertion sociale des jeunes contrevenant.e.s pris.e.s en charge par le système de justice pénale. Elle vise à faire de la communauté une alliée. Les programmes qui prennent pour fin le rétablissement des liens entre les jeunes contrevenant.e.s, la communauté et ses institutions (familles, pairs, écoles, emplois, etc.) s'avèrent les plus prometteurs. Ils ne se contentent pas seulement de tenter de dissuader la répétition de l'agir délinquant par la surveillance et le contrôle, mais ils favori-

³Aussi appelée « surveillance naturelle », la surveillance citoyenne réfère à la capacité du public à surveiller son environnement dans le cadre de ses activités routinières (Bowers et Johnson, 2016).

⁴Soutien qu'accorde un membre de la communauté à une personne à risque de s'engager dans la délinquance à partir de sa propre expérience.

RÉADAPTER LES JEUNES CONTREVENANT.E.S

sent les incitations à ne pas le faire en soutenant et en récompensant les efforts de changement (Gill, 2016).

La réadaptation et la réinsertion sociale des jeunes contrevenant.e.s prend essentiellement pour fin la gestion et la réduction de la récidive afin de favoriser le désistement de la trajectoire délinquante et de mettre fin aux agirs délinquants.

LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE

La prévention de la récidive réfère aux interventions qui visent la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes qui adoptent des comportements délinquants et qui présentent le risque de le faire de manière chronique. Il existe un nombre substantiel d'études qui démontrent l'efficacité des programmes de gestion de la récidive basés sur le modèle du risque, des besoins criminogènes et de la réceptivité (RBR) d'Andrews et Bonta (2010) et qui utilisent les stratégies cognitives-comportementales (Lipsey *et al.*, 2007 ; Smith *et al.*, 2009; Wilson, 2016).

Le modèle RBR se fonde sur trois principes. D'abord, le principe du risque selon lequel l'intervention doit être adaptée au niveau de risque de récidive que posent les personnes contrevenantes. Seules celles qui présentent un risque élevé doivent être exposées aux interventions les plus intensives. Ensuite, le principe des besoins selon lequel l'intervention doit cibler les facteurs criminogènes qui prédisent le mieux la récidive. Ceux-ci sont la personnalité antisociale, les attitudes procriminelles, les associations antisociales, l'abus de substances, l'inadéquation de la surveillance et de la discipline parentales, les pauvres relations familiales ou conjugales, les faibles niveaux de satisfaction vis-à-vis l'école ou le travail, les piètres rendements académiques ou à l'emploi, et l'absence de participation aux activités structurées et aux loisirs prosociaux⁵. Enfin, le principe de la réceptivité selon lequel l'intervention doit bénéficier d'un soutien empirique quant à son efficacité et être adaptée aux particularités des personnes. La réceptivité générale fait ainsi appel aux stratégies cognitives-comportementales reconnues comme empiriquement efficaces auprès de tous les types de contrevenant.e.s. Puis, la réceptivité spécifique réfère à l'adapta-



⁵Les antécédents criminels complètent la liste. Il s'agit toutefois d'un facteur statique dont l'évaluation du risque doit tenir compte, mais sur lequel il n'est pas possible d'intervenir

tion des techniques cognitives-comportementales au style d'apprentissage, à la personnalité, aux aptitudes, aux motivations et aux caractéristiques biosociales (p. ex. : le genre, l'ethnicité) des personnes contrevenantes auxquelles elles s'adressent.

La thérapie cognitive-comportementale (TCC) réfère à un ensemble diversifié de pratiques et de programmes. Elle mise essentiellement sur la modification des manières dont une personne interprète les situations auxquelles elle est confrontée afin de modifier sa réponse comportementale. De manière générale, cinq principales techniques sont utilisées. D'abord, l'évaluation des excès et des déficits permet d'identifier les comportements antisociaux à remplacer (excès) et les conduites prosociales à développer (déficits). Cet exercice vise à identifier les cibles d'intervention qui feront, ensuite, l'objet d'un contrat comportemental. Celui-ci se veut une entente formelle entre l'intervenant.e et la personne contrevenante qui identifie les nouveaux comportements à adopter, auxquels sont associés des renforcements. Puis, les auto-observations permettent à la personne contrevenante de prendre conscience de son schéma comportemental, c'est-à-dire des situations, des pensées, des sensations et des émotions à la source de ses conduites antisociales et de leurs conséquences sur elle et son entourage. Les auto-observations servent de support à la restructuration cognitive qui consiste à identifier et à modifier les distorsions sur le plan de la pensée à l'origine des comportements antisociaux. Finalement, l'entraînement aux compétences sociales (habiletés de communication, gestion de la colère, résolution de problèmes, jugement moral, empathie) permet à la personne contrevenante de développer et d'expérimenter de nouvelles alternatives comportementales pour répondre et s'adapter aux situations qui se présentent dans sa vie.



Le défi de la réadaptation et de la réinsertion sociale est, nul doute, la généralisation des acquis. Une prévention de la récidive efficiente doit donc aussi prévoir des interventions permettant d'optimiser les capacités à s'autocontrôler en enseignant différentes façons d'anticiper et de prévenir les faux pas et, conséquemment, la répétition des agirs délinquants (Marlatt et Donovan, 1984). Il est nécessaire de conscientiser les contrevenant.e.s aux signaux situationnels, comportementaux, affectifs et cognitifs susceptibles d'être des situations à risque de récidive afin d'y réagir promptement. L'intervention doit leur permettre d'être en mesure de repérer les signaux d'alarme qui peuvent provoquer la récidive criminelle (p. ex. : envie de se laisser aller, fréquentation de milieux ou de personnes criminogènes) et de maîtriser les situations à risque.



Concilier les objectifs légaux et cliniques des mesures de réadaptation et de réinsertion sociale est un défi de taille (Villeneuve et al., 2020). Ces pratiques doivent à la fois protéger le public, responsabiliser les personnes contrevenantes et optimiser les ressources personnelles et sociales dont elles ont besoin pour choisir de modifier leur mode de vie et maintenir leurs efforts de changement. Les études sur le désistement assisté suggèrent que les encouragements, l'accès à un soutien social formel et informel, ainsi que les possibilités de développer son potentiel, de créer ou de recréer des liens avec

des personnes significatives et d'explorer de nouveaux rôles sociaux facilitent le désistement d'une trajectoire délinquante (Villeneuve et al., 2020). Les efforts de prévention de la récidive centrés sur les facteurs criminogènes gagnent à être combinés aux stratégies de désistement assisté qui ciblent les autres besoins des jeunes contrevenant.e.s (Maruna, 2001 ; Ward et al., 2007). C'est dans ce sens que les stratégies de prévention communautaire présentées préalablement prennent tout leur sens. Combinées aux meilleures pratiques de prévention de la récidive, elles peuvent avoir une incidence sérieuse sur les capacités des jeunes contrevenant.e.s à changer leur mode de vie.

L'EFFICIENCE DES INTERVENTIONS, UNE QUESTION D'INTÉGRITÉ

Le « Nothing Work's » de Martinson est nul doute à l'origine de l'évolution des pratiques en délinquance. Si plusieurs d'études supportent l'efficacité de bon nombre de programmes de prévention et d'intervention, ceux-ci demeurent toujours l'objet de critiques. Les plus sévères concernent leur intégrité, soit les manières dont ils sont planifiés, mis en place et évalués.

L'intégrité d'un programme d'intervention est, règle générale, assurée par la qualité de la formation du personnel qui y est engagé, l'affectation de ressources suffisantes à sa mise en place et à son application, une communication efficace entre les gestionnaires et les intervenant.e.s, et par la possibilité de mesurer et d'évaluer les impacts. Or, de nombreuses études remettent en question le respect de ce principe, particulièrement dans les institutions de garde ou de détention responsables de la prise en charge pénale des personnes contrevenantes. En fait, peu de programmes répondent aux critères des pratiques exemplaires (Gendreau et al., 2001 ; Landenberger et Lipsey, 2005; Leschied, 2001 ; Wormith et al., 2007).

Les principales faiblesses concernent les évaluations inadéquates des programmes, le manque de professionnels qualifiés et la méconnaissance des travaux sur les pratiques efficaces (Gendreau et al., 2001). Le « syndrome Master in Business Administration (MBA) » est aussi mis en cause, soit la gestion des programmes par des personnes adéquatement formées en administration des affaires, mais qui ne possèdent pas, ou très peu, de connaissances en matière de traitement des conduites criminelles. Ajoutez à cela, les difficultés liées au transfert des expertises, au manque de programmes de formation adéquats (programmes d'études collégiales et universitaires, formation continue) et à l'insuffisance des supervisions cliniques.

Il semble donc exister un décalage important entre l'idée théorique des programmes efficaces et leur implantation dans la réalité.

« La véritable difficulté consiste à mettre en œuvre un programme conforme aux diverses composantes d'une stratégie efficace [...], et à préserver les facteurs qui peuvent assurer la survie d'un programme une fois que son efficacité est démontrée. » (Leschied, 2001, p. 49).

Autrement dit, bien que de plusieurs programmes en délinquance présentent les ingrédients actifs du changement et sont supportés par de nombreuses méta-analyses, il semble que le respect de leurs principes soit surtout théorique. Il est grand temps de diriger la doctrine des meilleures pratiques vers une action réelle, soutenue, financée, encadrée et évaluée.

- Abt, T.P. (2017). Towards a Framework for Preventing Community Violence among Youth. *Psychology, Health and Medicine*, 22 (S1), 266-285.
- Andrews, D.A., et Bonta, J.A. (2010). *The Psychology of Criminal Conduct* (5th Ed.). New Providence : Matthew Bender & Company, Inc.
- Bowers, K.J., et Johnson, S.D. (2016). Situational Prevention. Dans D., Weisburd, D.P., Farrington et C., Gill (Dir.), *What Work in Crime Prevention and Rehabilitation : Lesson form Systematic Reviews* (pp. 111 à 136). New York : Springer Science+Business Media.
- Cullen, F.T. (2005). The twelve people who saved rehabilitation : How the science of criminology made a difference - The American Society of Criminology 2004 presidential address. *Criminology*, 43 (1), 1-42.
- Cusson, M. (2016). *Prévenir la délinquance : les méthodes efficaces* (3e Éd.). Paris : Les Presse Universitaires de France.
- Farrington, D.P., Ttofi, M.M., et Lösel, F.A. (2016). Developmental and Social Prevention. Dans D., Weisburd, D.P., Farrington et C., Gill (Dir.), *What Work in Crime Prevention and Rehabilitation : Lesson form Systematic Reviews* (pp. 15 à 76). New York : Springer Science+Business Media.
- Gendreau, P., Goggin, C., et Smith, P. (2001). Obstacles à l'efficacité des programmes correctionnels. Dans Motiuk, L.L., et R.C., Serin (Dir.), *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces* (www.csc-scc.gc.ca/research/com2000-chap_6-fra.shtml). Ottawa : Service correctionnel du Canada.
- Gill, C. (2016). Community Interventions. Dans D., Weisburd, D. P., Farrington et C., Gill (Dir.), *What Work in Crime Prevention and Rehabilitation : Lesson form Systematic Reviews* (pp. 77 à 110). New York : Springer Science+Business Media.
- Landenberger, N.A., et Lipsey, M.W. (2005). The positive effects of cognitive-behavioral programs for offenders : A meta-analysis of factors associated with effective treatment. *Journal of Experimental Criminology*, 1, 451-476.
- Lazarus, R.S., et Folkman, S. (1984). *Stress, Appraisal and Coping*. New York : Springer Science+Business Media.
- Leschied, A.W. (2001) Mise en œuvre des programmes correctionnels efficaces. Dans Motiuk, L.L., et R.C., Serin (Dir.), *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces* (www.csc-scc.gc.ca/research/com2000-chap_7-fra.shtml). Ottawa : Service correctionnel du Canada.
- Lipsey, M., Landenberger, N.A., et Wilson, S.J. (2007). Effects of Cognitive-Behavioral Programs for Criminal Offenders : A Systematic Review. *Campbell Systematic Reviews*, 3 (6), 1-27.
- Marlatt, G.A., et George, W.H. (1984). Relapse Prevention : Introduction and Overview of the Model. *British Journal of Addiction*, 79 (3), 261-273.
- Martinson, R. (1974). What works? Questions and answers about prison reform. *The Public Interest*, 35, 22-54.
- Maruna, S. (2001). *Making Good : How Ex-Convicts Reform and Rebuild Their Lives*. Washington : American Psychological Association.
- Smith, P., Gendreau, P., et Swartz, K. (2009). Validating the Principles of Effective Intervention : A Systematic Review of the Contributions of Meta-Analysis in the Field of Corrections. *Victims and Offenders*, 4, 148-169.
- Villeneuve, M-P., F.-Dufour, I., et Turcotte, D. (2020). Le désistement assisté : ce que c'est et comment ça marche. *Criminologie*, 53 (1), 225-252.
- Ward, T., Melser, J., et Yates, P.M. (2007). Reconstructing the Risk-Need-Responsivity Model : A Theoretical Elaboration and Evaluation, *Aggression and Violent Behavior*, 12 (2), 208-228.
- Weisburd, D., Farrington, D.P., et Gill, C. (2016). *What Work in Crime Prevention and Rehabilitation : Lesson form Systematic Reviews*. New York : Springer Science+Business Media.
- Wilson, D.B. (2016). Correctional Programs. Dans D., Weisburd, D.P., Farrington et C., Gill (Dir.), *What Work in Crime Prevention and Rehabilitation : Lesson form Systematic Reviews* (pp. 193 à 218). New York : Springer Science+Business Media.
- Wormith, J.S., Althouse, R., Simpson, M., Reitzel, L.R., Fagan, T.J., et Morgan, R.D (2007). The Rehabilitation and Reintegration of Offenders : The Current Landscape and Some Future Directions for Correctional Psychology. *Criminal Justice and Behavior*, 34 (7), 879-892.